

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Conseil municipal du mardi 24 février 2026

1. Rapport d'orientations budgétaires 2026 et débat d'orientations budgétaires DEL-2026-01

Madame la Maire

Contexte économique

► Croissance

- La croissance du PIB de la zone euro se situe autour de 1,5% pour l'année 2025. Pour 2026, la croissance attendue est de 1 à 1,2 %.
- En France, la croissance du PIB a atteint 0,9% en 2025 et devrait être de 0,9 % à 1 % en 2026.

► Inflation

- Sur la zone euro, l'inflation est estimée à +2,1 % en 2025 et +1,7% en 2026
- En France, l'inflation devrait se stabiliser autour de 1,2% en 2026 (+0,9 % en 2025)

► Déficit public

- Le déficit public se situe autour de 5,4 % du PIB fin 2025
- Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une réduction du déficit qui devrait s'établir autour de 5% en 2026

Loi de Finances pour 2026

- **Fonctionnement** : En 2026, les dotations (DGF) seront globalement stables.
- **DILICO** : Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) est reconduit en 2026 mais les communes en sont exonérées, avec une vigilance sur les effets indirects via l'EPCI.
- **CNRACL** : Maintien de l'impact de l'augmentation.
- **Investissement** : Les guichets DETR/DSIL ne fusionnent pas.
- **Transition écologique** : Le Fonds vert 2026 est annoncé à un niveau inférieur, ce qui renforce la nécessité d'un phasage réaliste et d'un bouclage financier prudent.

La situation budgétaire de Périgny

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
Recettes provenant de l'ETAT	Charges à caractère général
Recettes provenant de la CDA	Charges de personnel
Recettes provenant de la CAF	Les prélèvements sur la fiscalité
La fiscalité locale	Les subventions
Les produits de redevance	

Dépenses : les charges à caractère général

En 2025, les charges à caractère général ont été contenues :

2 763 765,26 €

(2 745 946,89€ réalisés en 2024 soit + 0,62 %)

au lieu des 2 950 529 € inscrits au BP 2025

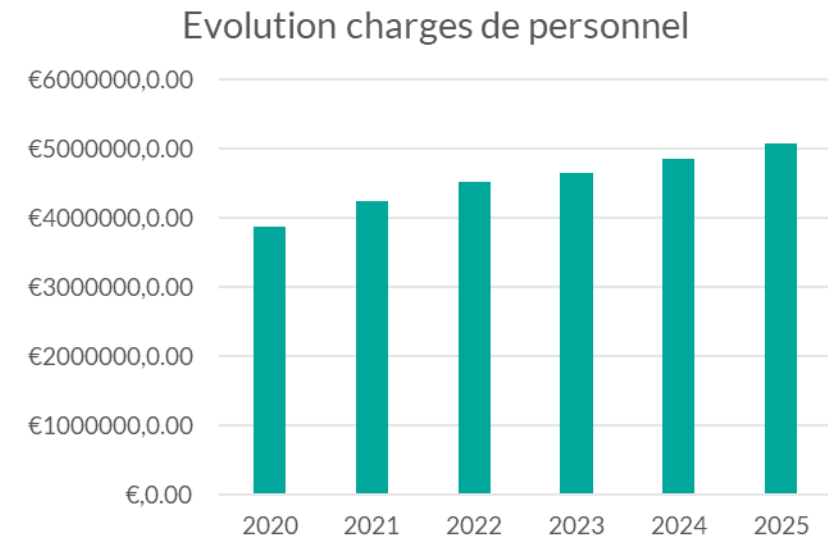
VIGILANCE BP 2026 : nouvelles charges :

- Concernant la redevance spéciale versée à la CDA au titre de la collecte des OM : + 35 000€ en 2026 (soit 70 000€ au total correspondant à 100% du montant de la redevance)
- Coût de l'entretien de la Vidéo protection : + 8 000 €

BP 2026 : 2 875 000 €

Dépenses : les charges de personnel

EN 2025, les charges de personnel ont progressé :
5 073 431 €
(4 857 173,57 € réalisés en 2024 soit + 4,45 %)
au lieu des 5 326 308 € inscrits au BP 2025



Dépenses : les charges de personnel

VIGILANCE BP 2026 : nouvelles charges :

- Une nouvelle hausse de 3 points du taux de cotisation patronale CNRACL (80 000€ environ),
- L'augmentation des agents sur une année pleine au regard de la revalorisation octroyée au 1^{er} avril 2025 (10 000€ environ)
- le Glissement Vieillesse Technicité (30 000€ environ)
- La participation employeur à la mutuelle des agents (15 000 € environ)
- La prévision du coût de la transcription de l'accord national de juillet 2023 emportant une obligation de participation de l'employeur à hauteur de 50% de la cotisation mensuelle de la prévoyance avec mise en place d'un contrat collectif et adhésion obligatoire des agents, au plus tard le 01/01/2029 : jusqu'à 50 000€ environ

BP 2026 : 5 355 889 €

Dépenses : subventions

Subventions aux associations : en 2025, pour mémoire, l'enveloppe des subventions aux associations était de **477 417 €** soit :

- la Jeunesse : **262 097€** affectés à l'Association Péri'jeunesse (idem en 2024)
- les associations : **194 050 € (193 520 € en 2024)**
- les coopératives des écoles : **21 270 € (16 955 € en 2024)**

Le CCAS : en 2025, la Commune a **pérennisé la mise en œuvre d'une véritable politique sociale et solidaire**. Une subvention de **180 000€** a été allouée au CCAS en 2025 (160 000 € en 2024)

Dépenses : autres charges de gestion courante

VIGILANCE BP 2026 : nouvelles charges :

+ 60 000€ en 2025 du SDEER (crédits d'investissements qui passent en fonctionnement) +
40 000€ à venir en 2026 (il s'agit d'engagements 2025 à mandater en 2026-échelonnement sur
5 ans possible)

Pour 2026 : maintenir un soutien à la vie associative et à l'action sociale

BP 2026 : 931 503 €

Dépenses : prélèvements sur la fiscalité

Pénalités dans le cadre de la loi SRU :

En 2025, la pénalité était de 99 628€ (98 684,11 € en 2024).

VIGILANCE BP 2026 : nouvelles charges :

+ 80 000 € minimum au titre de la majoration du prélèvement SRU en raison de la non-atteinte de l'objectif quantitatif de production de logements locatifs sociaux sur la période triennale 2023/2025.

BP 2026 : 180 000 €

Fonds de péréquation : en 2025, la Ville de Périgny a versé 19 773 €* (28 053€ en 2024).

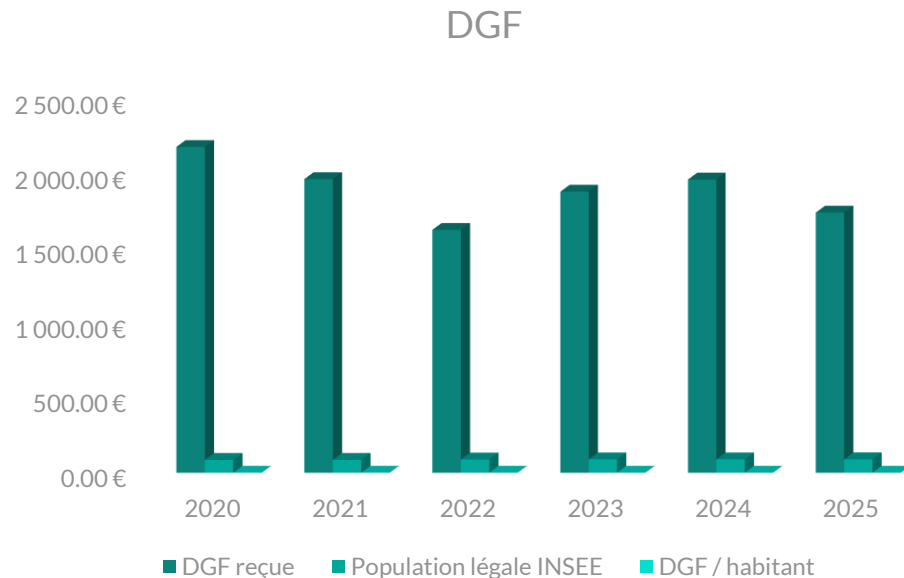
**en attente notification des montants 2026 par l'Etat*

BP 2026 : 35 000 €

Recettes provenant de l'Etat

En 2025, le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement** attribué à la ville de Périgny s'est élevé à 173 901 € (en baisse de 22 069€ par rapport à 2024) :

- **19 806 €** au titre de la **Dotation Forfaitaire**
- **154 095 €** au titre de la **Dotation de Solidarité Rurale**



En 2026, la Ville escompte un montant de DGF équivalent à celui perçu en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF reçue	217 758 €	196 276 €	162 358 €	187 903 €	195 970 €	173 901 €
Pop. Légale INSEE	8 575	8 575	8 872	8 932	8 932	8 980
DGF / habitant	25,39 €	22,89 €	18,30 €	21,04 €	21,94 €	19,37 €

Recettes provenant de la CdA

En 2026, la ville obtiendra : **EN ATTENTE DES CHIFFRES 2026**

Attribution de Compensation (AC) :

En 2025, la commune a obtenu les mêmes recettes qu'en 2024

- **Positive : 808 116€**
- **Négative (GEMAPI) : - 50 009€**

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

En 2025, la commune a obtenu **151 823 €** (154 608 € en 2024)

Participation aux frais d'entretien du parc d'activités :

En 2025, la commune a obtenu **242 353 €** (238 586 € en 2024).

Recettes provenant de la CdA

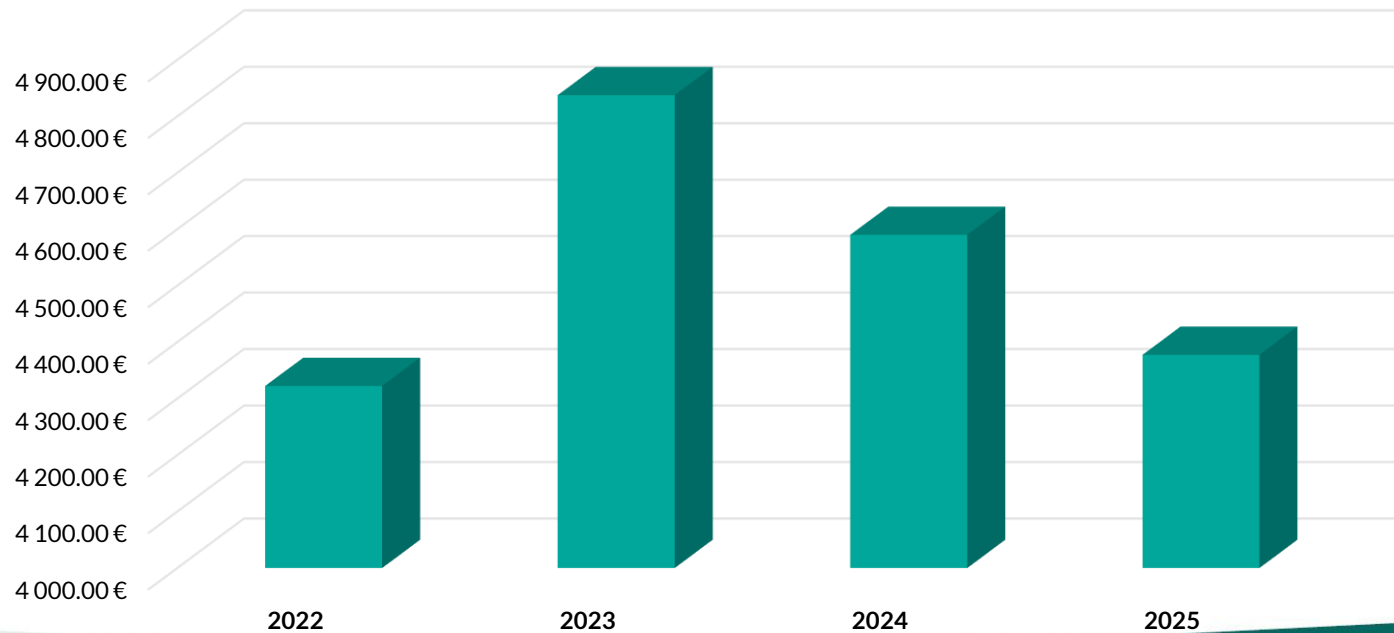
- Fonds de soutien aux manifestations communales pour un montant annuel de 10 000€
- Indemnisation pour la collecte des dépôts aux abords des PAV (14 750€ / an pour la période 2024/2026).

Recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales

En 2026, une recette d'un montant de **447 500 euros** est estimée.

En 2025, la commune a obtenu la somme de **437 741 €**.

Evolution versement CAF



TOTAL Recettes

	2022	2023	2024	2025
Dotations et participations (74)	1 442 631	1 697 714 €	1 773 940 €	1 743 212€

BP 2026 : 1 691 000 €

Recettes : la fiscalité locale

Pas d'augmentation du taux des taxes foncières sur le mandat 2020/2025.

(Aucune augmentation depuis au moins 20 ans).

	2022	2023	2024	2025
Bases	15 006 324	16 518 026	17 148 098	17 619 700
Tx de revalorisation des bases	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%
Taux TH	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%
Taux FB	43,74%	43,74%	43,74%	43,74%
Taux FNB	30,75%	30,75%	30,75%	30,75%
Recettes fiscales	4 699 159€	5 092 799 €	5 315 532€	5 550 519 €

Recettes : la fiscalité locale

TAUX FISCALITE COMMUNES DE LA CDA

	TFPB	TFPNB	THRS
PERIGNY	43,74	30,75	8,50
AYTRE	51,89	49,83	19,35
LAGORD	46,14	64,59	11,62
NIEUL SUR MER	56,08	78,93	16,25
PUILBOREAU	45,59	42,91	8,12
DOMPIERRE	48,54	62,57	12,98
L'HOUMEAU	49,45	66,44	12,96
CHATELAILLON	47,83	55,43	13,30
LA ROCHELLE	54,42	54,85	19,35
MOYENNE (Hors LA ROCHELLE)	48,66	56,43	12,88

Proposition de réajustement pour PERIGNY en 2026
Impact : environ 390 000 € avant coefficient correcteur
(soit environ 28,58 €/an/habitant)

	2026
Bases	17 760 657
Taux revalorisation	0,80 %
Taux THRS	12,5 %
Taux TFPB	45,74 %
Taux TFPNB	42 %
Recettes fiscales	5 900 000 €

La loi de finances pour 2026 prévoit une revalorisation des bases fiscales à hauteur de 0,8 %, ce qui entrainera une augmentation du produit fiscal brut de 100 000 € (estimation).

Recettes : les autres recettes fiscales

Impôts et taxes	BP 2025	Produits 2025	Projection 2026
Droits de mutations	490 000€	536 183€	510 000€
TLPE	134 845€	134 930€	141 813€
Taxe sur les pylônes	45 000€	48 525€	45 000€

Recettes : les produits des redevances

Chapitre 070 (produit des services, domaine et ventes diverses)

En 2025, la commune a perçu la somme de 552 279 € (550 821 € en 2024), dont :

- _ Concessions cimetières : 6 190 €
- _ Régie médiathèque : 7 754 €
- _ Facturation crèche : 162 320 €
- _ Facturation cantine : 286 681 €
- _ GEPU : 26 383 €

VIGILANCE BP 2026 : GEPU transférée

BP 2026 : 530 000 €

Recettes : les produits des redevances

Chapitre 075 (autres produits de gestion courante)

En 2025, la commune a perçu la somme de **227 001 €** (245 146€ en 2024), dont :

- _ Revenus des immeubles : 196 340 €
- _ Produits des amendes dépôts sauvages : 17 350 €

VIGILANCE BP 2026 : GEPU transférée

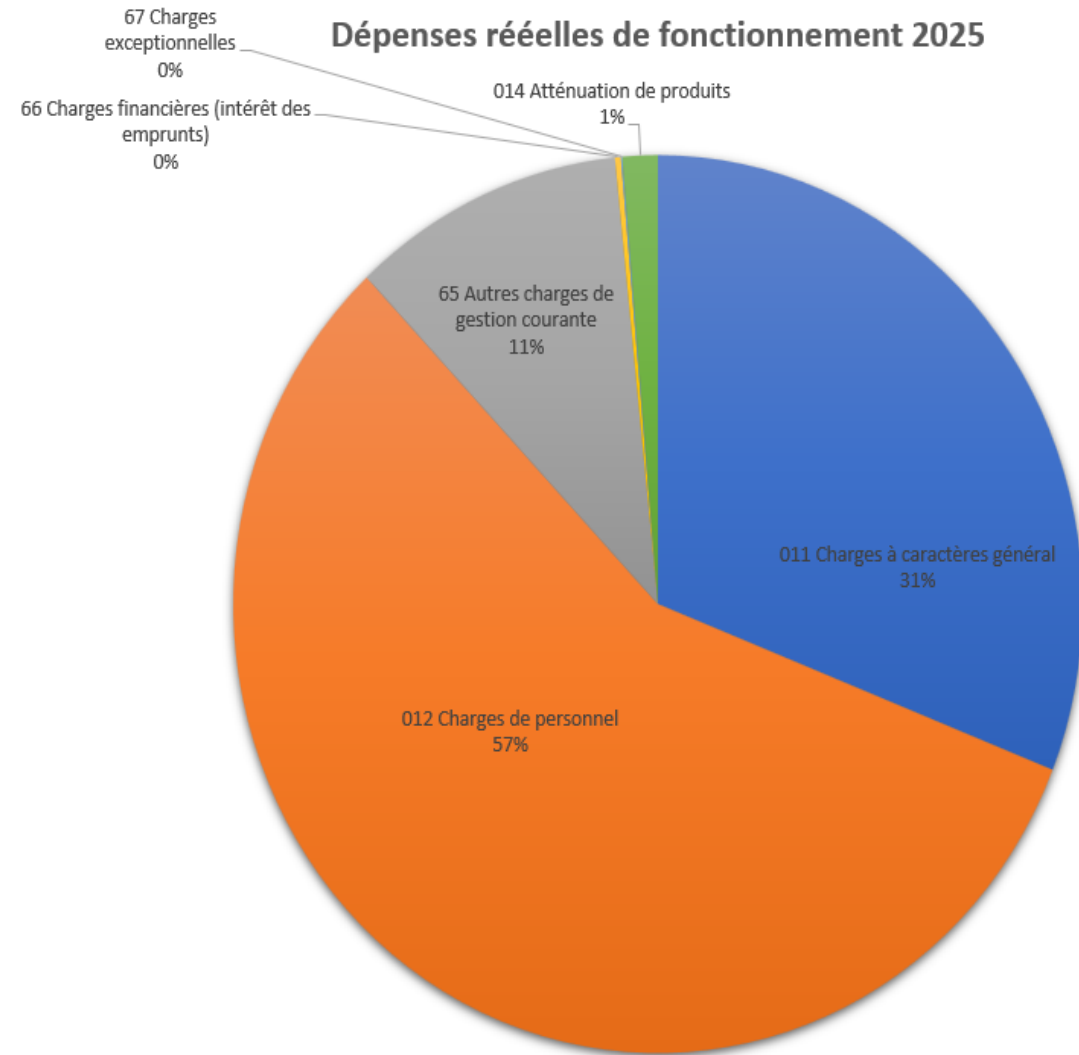
BP 2026 : 210 000 €

Dépenses : la section de fonctionnement

DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025

:

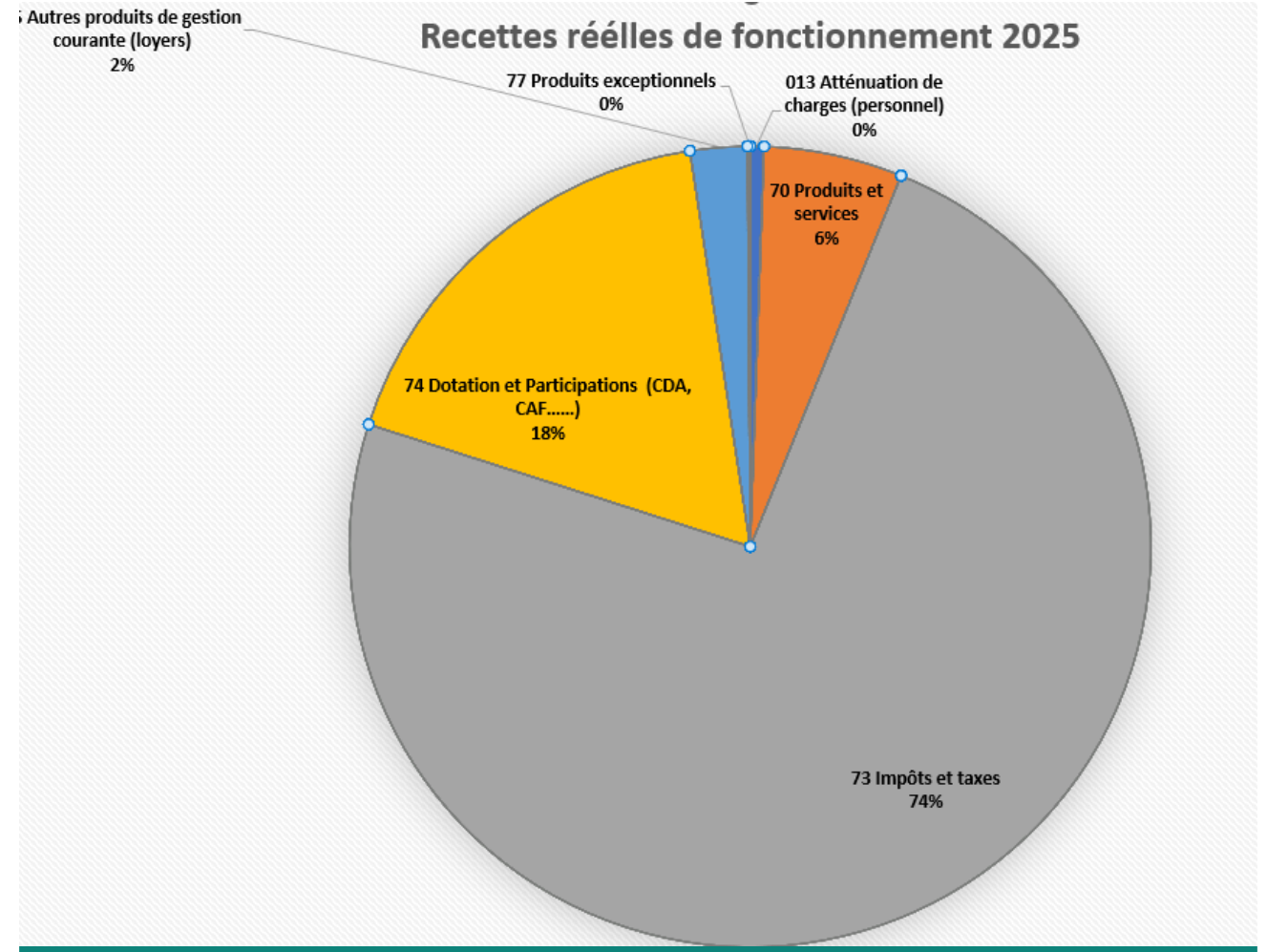
8 908 855 €



Recettes : la section de fonctionnement

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025 :

9 873 526€



Capacité d'autofinancement

	2024	2025
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 596 027 €	8 908 855 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 684 958 €	9 873 526 €
Capacité d'autofinancement brute	1 088 931 €	964 671 €
Capacité d'autofinancement brute % / recettes	11,24%	9,77%
Remboursement du capital de la dette	259 394 €	156 092 €
Capacité d'autofinancement nette	829 537 €	808 579 €
Capacité d'autofinancement nette % / recettes	8,57%	8,19%

La lettre de cadrage – FONCTIONNEMENT

Depuis plusieurs années, le contexte financier se caractérise par un **resserrement continu des marges de manœuvre** des collectivités territoriales.

La hausse des dépenses à caractère général (l'augmentation du coût des fluides, des cotisations d'assurance, des denrées alimentaires...), et l'impact de mesures nationales sur la masse salariale, souvent sans compensation intégrale, pèsent désormais lourdement sur le budget communal.

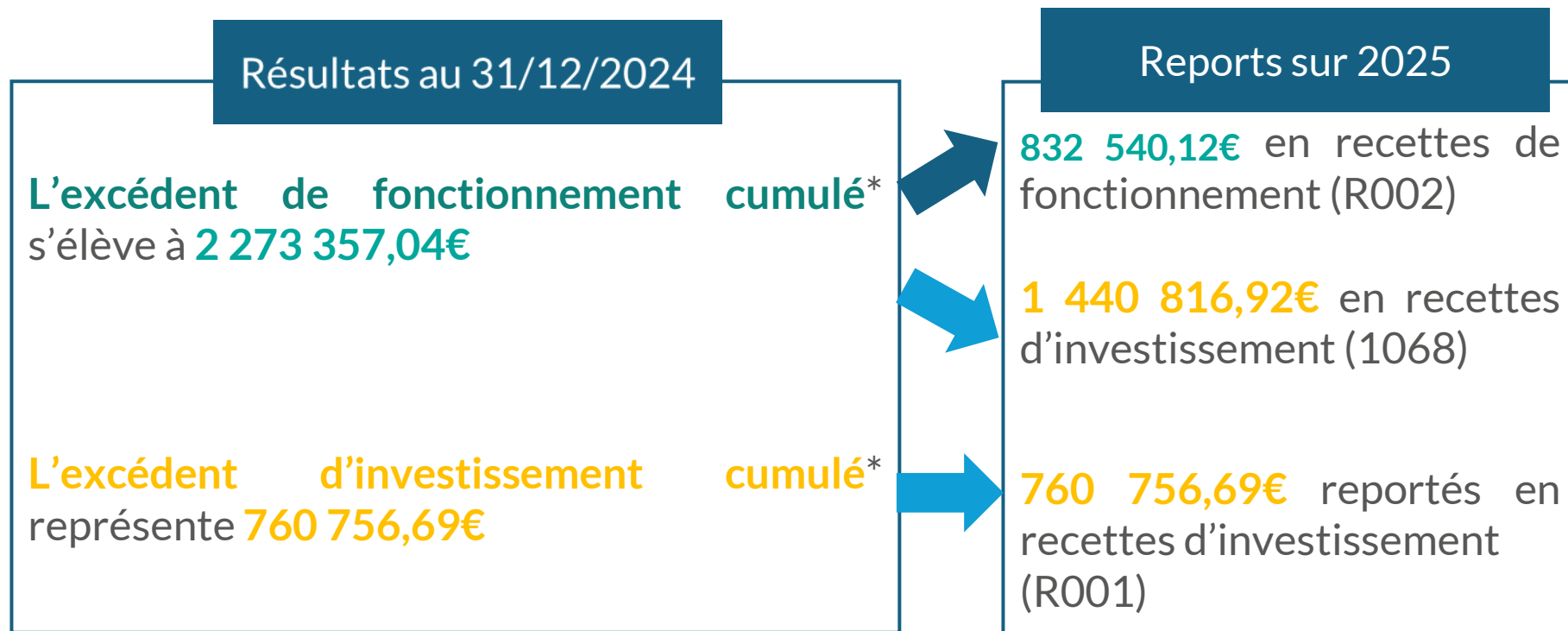
Afin d'éviter un « **effet dit ciseau** » caractérisé par une augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement au regard des recettes dont l'évolution est de moins en moins dynamique, la préparation du budget 2026 devra conjuguer **rigueur de gestion** et **anticipation des évolutions incompressibles**, afin de préserver la capacité d'autofinancement et de garantir la soutenabilité budgétaire à court terme.

La situation budgétaire de Périgny

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses

Recettes : les résultats et les reports



* Excédent cumulé : correspond à l'excédent reporté de l'année n-1 ajouté à l'excédent de l'année n

Recettes : autres

LES SUBVENTIONS (13)

2025 : 261 483 € (+ 558 194 € RAR) :

- 125 000 € : ½ fonds structurants de la CDA
- 82 600 € : DETR école de Rompsay
- 12 430 € : Amendes de police parking maternelle
- 32 893 € : Foyer rural (15 % fonds vert)
- 8 560 € : fonds modernisation équipements CAF

Pour rappel en 2024 : 495 296 €

FCTVA (10)

2025 : 351 379 €

BP 2026 : 500 00 €

*Pour rappel en
2024 : 303 154 €*

Taxe d'Aménagement (10)

2025 : 75 661 €

BP 2026 : 75 661 €

*Pour rappel en
2024 : 127 007 €*

Recettes : les cessions immobilières

Cessions immobilières :

Le recours à la cession des actifs immobiliers de la Commune devra être actionné en 2026 :

- Vente de l'ancienne Trésorerie : 560 000 €
- Foncier situé 4 avenue Louise Pinchon : 150 000 €
- + remboursement EHPAD (27) : 300 000 €

Recettes : autres

LES SUBVENTIONS

Pacte fiscal et financier de la CDA : de nouveaux fonds de concours.

- Projets d'investissement liés à l'enfance, la jeunesse et la petite enfance (d'un montant total de 434 274€ pour la période 2024/2032).
- Fonds petits équipements sportifs et de loisirs de plein air (soit 15 000€ pour la période 2024/2032).

Recettes d'investissement : emprunt

Année	Capital	Intérêts	Total annuité	Capital restant dû au 31/12
2024	249 308 €	26 217 €	275 526 €	1 152 987 €
2025	144 654 €	20 219 €	164 873 €	2 008 333 €
2026	131 666 €	39 729 €	171 395 €	1 876 666 €
2027	131 666 €	37 511 €	169 177 €	1 744 999 €
2028	131 666 €	35 293 €	166 960 €	1 613 333 €
2029	131 666 €	33 075 €	164 742 €	1 481 666 €
2030	131 666 €	30 857 €	162 524 €	1 349 999 €
2031	131 666 €	28 939 €	160 606 €	1 218 333 €
2032	131 666 €	26 422 €	158 089 €	1 086 666 €

La Ville de Périgny a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et consignations d'un montant total de 1 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0,5%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipements bruts

Foyer rural, Nouveau cimetière, rue Chateaurenard, vidéoprotection, route de Beaulieu, travaux de voiries, signalisation horizontale et verticale, rénovation couverture CMA et peintures extérieures, aire de jeux (école maternelle et renfort Palmilud), rénovation de la salle de Rompsay, alarmes anti-intrusions, accès PMR, mobiliers écoles, projecteurs DOJO/ GYM, osmoseurs, plantation d'arbres, matériel informatique

+ avance de trésorerie de l'EHPAD

Chapitre 21- Immobilisations corporelles	520 475 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 855 115 €
TOTAL	3 375 590 €

Investissement : les restes à réaliser

DEPENSES RAR

1 199 844 €

Foyer rural : 857 344 €

Toiture salle de tennis : 46 404 €

Reconstruction passerelle et berges de la
Moulinette : 36 866 €

Aire de jeux ROMPSAY + école : 39 069 €

Vidéo protection : 35 195 €

Route de Beaulieu (tranche 2) : 29 065 €

RECETTES RAR

558 194 €

Fonds Verts - Foyer rural : 186 396 €

Fonds verts - Renaturation : 84 029,40€

DETR 2022 Rue du Château : 119 553,98€

Subvention GIEP eaux pluviales : 16 097,75€

Fonds de concours aux équipements structurants
CDA : 125 000€

Fonds de modernisation des équipements / aire
de jeux : 27 117 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipements bruts

MANDAT 2020-2025 : 13 526 235€

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	441 930 €	461 401 €	1 124 060 €	537 851 €	837 806 €	520 475 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 345 160 €	862 138 €	572 914 €	1 813 326 €	1 231 187 €	2 855 115 €
	1 787 091 €	1 323 539 €	1 696 975 €	2 351 177 €	2 068 994 €	3 375 590 €



Groupe scolaire Rompsay



École des Coureilles

Pistes cyclables



Rue du Château



Rue Châteaurenard



Route de Beaulieu



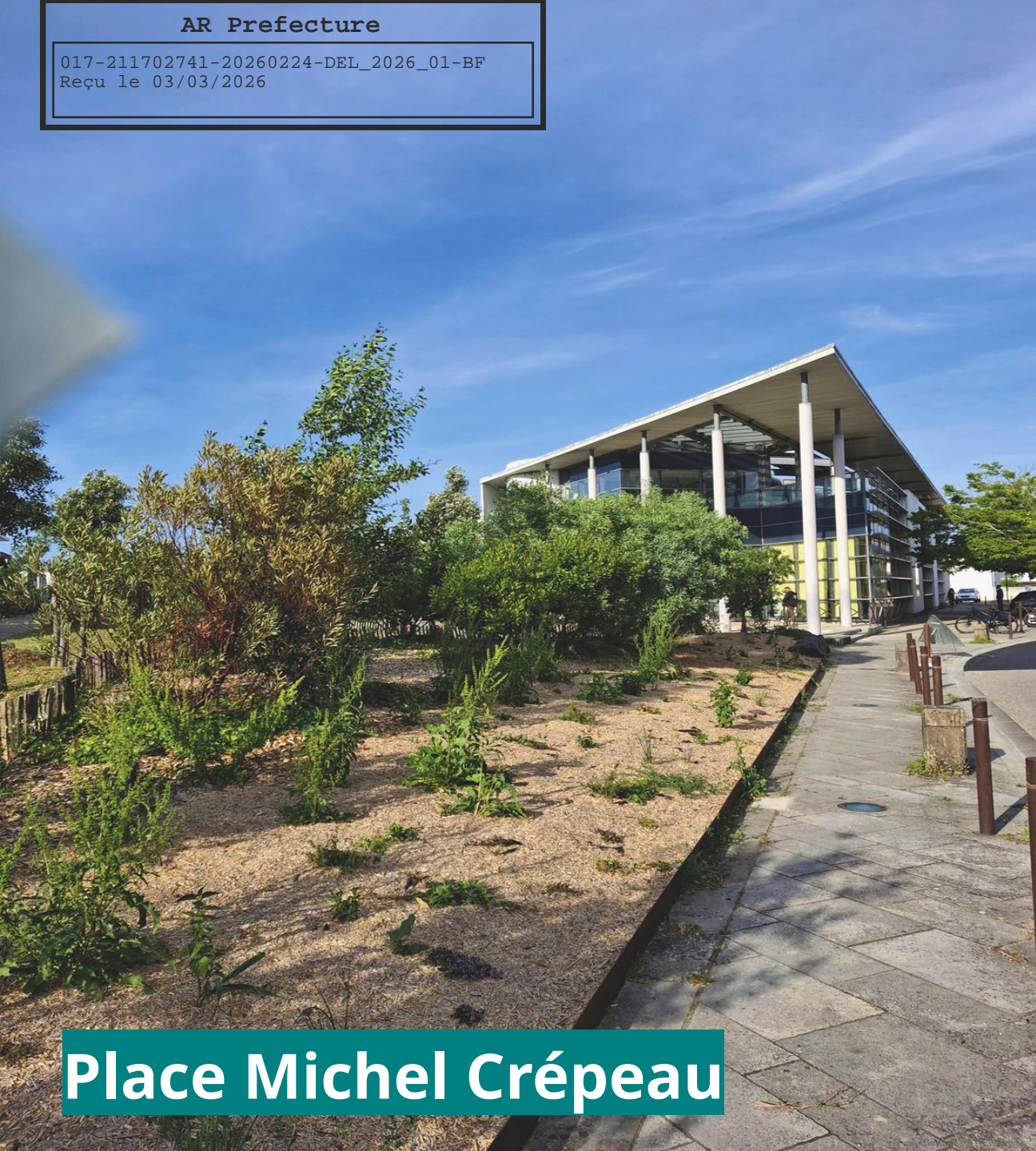
**CENTRE MUNICIPAL
D'ANIMATION**



Salle de Chagnolet



Ancienne Mairie



Place Michel Crépeau



Rue Jeanne Barret

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Foyer Rural



Salle omnisport



Tennis

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Cimétière ô naturel

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-PP
Reçu le 03/03/2026

**Maison
des Solidarités**
CCAS DE PÉRIGNY

Maison des solidarités

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Terrain de volley



Terrain de pétanque

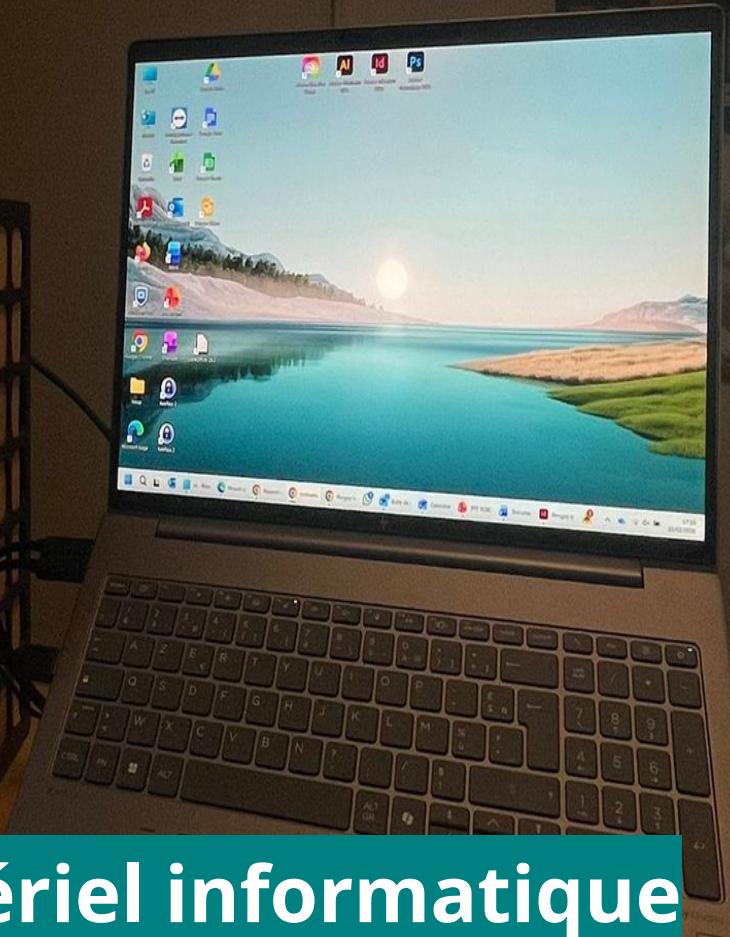


Terrain de hand



La Coulée Verte : 2 aires loisirs





Matériel informatique



Osmoseurs

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Vidéoprotection



Plantation d'arbres

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



P'Arc en Ciel



Aire de jeux P'Arc en Ciel

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF
Reçu le 03/03/2026



Revalorisation du quartier de Rompsay





Dépenses : remboursement du capital des emprunts

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 2 008 333 euros.

La Population légale au 1^{er} janvier 2026 est de **9 055 habitants** (*chiffres INSEE 2024*),
soit une dette de **221 euros / habitant**.

Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement s'élève à 2,08 années.

En 2023, le délai de désendettement des communes de 5 000 à 10 000 habitants est de 3,72 ans

(source : Regard financier sur les petites villes (2 500 à 25 000 habitants) - Analyse des comptes 2023 - APVF et La Banque Postale - publié en juin 2024).

En 2023, le ratio dette/population des communes en France métropolitaine de 5 000 à 10 000 habitants est de 774 euros /hab

(source : Regard financier sur les petites villes (2 500 à 25 000 habitants) - Analyse des comptes 2023 - APVF et La Banque Postale - publié en juin 2024).

Recettes : les résultats et les reports

Résultats au 31/12/2025

L'excédent de fonctionnement cumulé *
s'élève à **1 445 758 €**

*Excédent de fonctionnement : 613 218 €
Report excédentaire N-1 : 832 540 €*

L'excédent d'investissement cumulé

S'élève à **286 502 €**

*Déficit d'investissement : - 474 254 €
Report excédentaire N-1 : 760 756 €*

Reports sur 2026

1 090 611 € en recettes de fonctionnement (R002)

355 147,18 en recettes d'investissement (1068)

286 502 € reportés en recettes d'investissement (R001)

AR Prefecture

017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BP
Révisé le 03/03/2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
013	Atténuation de charges (personnel)	35 000,00 €	54 323,43 €	35 000,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	505 024,45 €	552 279,11 €	530 000,00 €
73	Impôts et taxes	7 000 784,60 €	7 285 892,40 €	7 561 752,00 €
74	Dotation et Participations (CDA, CAF.....)	1 747 042,83 €	1 743 212,07 €	1 691 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	170 420,00 €	227 001,33 €	210 000,00 €
76	Produits financiers	10,00 €	19,13 €	10,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	10 799,50 €	1 000,00 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 469 281,88 €	9 873 526,97 €	10 038 762,00 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	5 545,00 €	5 545,00 €	5 545,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 474 826,88 €	9 879 071,97 €	10 044 307,00 €
R002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>			
		832 540,12 €	832 540,12 €	1 090 611,30 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 307 367,00 €	10 711 612,09 €	11 134 918,30 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractères général	2 950 529,28 €	2 763 765,26 €	2 875 000,00 €
012	Charges de personnel	5 326 308,00 €	5 073 431,84 €	5 355 889,00 €
65	Autres charges de gestion courante	931 503,00 €	927 333,96 €	931 503,00 €
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	20 491,56 €	20 045,60 €	43 067,82 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	4 877,07 €	10 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
014	Atténuation de produits	134 628,69 €	119 401,69 €	215 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 403 460,53 €	8 908 855,42 €	9 450 459,82 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	378 906,47 €	356 998,19 €	371 227,10 €
023	Virement à la section d'investissement	525 000,00 €	525 000,00 €	750 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 307 367,00 €	9 790 853,61 €	10 571 686,92 €

AR Prefecture		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
017-211702741-20260224-DEL_2026_01-BF Reçu le 03/03/2026		BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
	Excédent de fonctionnement capitalisé			
1068		1 440 816,92 €	1 440 816,92 €	355 147,18 €
	Reports des recettes non réalisées - RAR	771 571,16 €		558 194,66 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA + TA)	375 661,68 €	427 041,20 €	575 661,68 €
13	Subventions d'investissement reçues	296 625,39 €	261 483,50 €	15 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 070 138,29 €	1 000 500,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
024	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	710 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	378 906,47 €	356 998,19 €	371 227,10 €
041	Opérations patrimoniales	220 838,85 €	123 388,85 €	112 180,70 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 554 558,76 €	3 610 228,66 €	2 997 411,32 €
R001	Excédent d'investissement reporté			
		760 756,69 €	760 756,69 €	286 502,38 €
		525 000,00 €	525 000,00 €	750 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 840 315,45 €	4 895 985,35 €	4 033 913,70 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
		BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
	Déficit des investissements réalisés			
	Reports des dépenses non réalisées - RAR	2 973 144,77 €		1 199 844,22 €
16	Emprunts et dettes assimilés	156 092,15 €	144 654,73 €	132 666,68 €
20	Immobilisations incorporelles	170 273,08 €	12 517,52 €	97 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	330 009,00 €	121 886,52 €	363 515,32 €
21	Immobilisations corporelles	1 120 326,70 €	520 475,22 €	1 116 600,69 €
23	Immobilisations en cours	3 836 230,67 €	2 855 115,13 €	339 200,00 €
26	Participations et créances ratt. à des participations	1 000,00 €	900,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 545,00 €	5 545,00 €	5 545,00 €
041	Opérations patrimoniales	220 838,85 €	123 388,85 €	112 180,70 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 840 315,45 €	4 084 482,97 €	3 366 552,61 €

Les orientations et les principaux investissements 2026

La lettre de cadrage INVESTISSEMENTS

- ~~Achever les opérations déjà engagées~~ : travaux de réhabilitation et d'extension du foyer rural et parking extérieur (125 000 €)
- Tenir les engagements pris à l'égard des écoles et de la crèche : **réalisation des préaux** (140 000 €), **aires de jeux** (45 000€)
- Poursuivre les opérations faisant l'objet **d'engagements contractuels fermes dans le cadre de la convention de déclassement des voiries départementales** : Route de Chagnolet (230 000 €), RD 108 (48 000 €)
- Maintenir un **niveau minimal d'investissement d'entretien** :
 - pour garantir la sécurité et la fonctionnalité de la voirie : av. Louise Pinchon, rue de la Caillaude, rue des gardes, impasse des jardins... + signalisation routière horizontale (30 000 €),
 - pour garantir la sécurité et la fonctionnalité du patrimoine communal : poursuite rénovation bâtiment de LA POSTE pour y accueillir la Maison des Solidarités (75 000€) et la rénovation du gymnase du stade (65 000€)

La lettre de cadrage INVESTISSEMENTS

- Mettre en œuvre les **actions de mise en conformité réglementaire** : poursuite des investissements en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) : **24 000 €**
- Maintenir les **investissements permettant des économies de fonctionnement** à moyen terme : énergies renouvelables (budget annexe production photovoltaïque), éclairage public, gestion optimisée des fluides,

Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le résultat 2025 et les objectifs 2026

La section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement pour 2025 s'élève à **16 195€**

L'excédent de fonctionnement cumulé 2025 est de **66 690€**

Recettes	42 844€
Dépenses	23 649€
Excédent de l'exercice 2025	16 195€

La section d'investissement

L'excédent d'investissement pour 2025 est de **31 957€**

L'excédent d'investissement cumulé 2025 est de **109 204€**

Recettes	42 849€
Dépenses	10 892€
Excédent de l'exercice 2025	31 957€

Les orientations budgétaires

En 2026, il est projeté l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du foyer rural.